

Communiqué de presse



Projet de loi de finances 2015

Le budget du ministère de la Culture et de la Communication s'établira en 2015 à 7 Milliards d'Euros, toutes dépenses de l'audiovisuel public incluses (+0,3%).

Après deux années de rationalisation et dans un contexte de rigueur accrue pour l'ensemble des dépenses de l'État, **le gouvernement marque ainsi la priorité qu'il accorde à la Culture et à la Communication.**

Les crédits consacrés à la Culture, la recherche culturelle, le livre et les industries culturelles, hors presse et sociétés de l'audiovisuel, s'établissent pour 2015 à 2,96 Md€ (+0,4%) et sont ensuite stabilisés jusqu'en 2017.

Les redéploiements et les choix opérés permettront de **mettre en œuvre les priorités de la ministre** de la Culture et de la Communication.

La priorité en faveur de la jeunesse et de l'éducation artistique et culturelle est marquée par la mise en place de **10 M€ de crédits nouveaux hors investissement**, dont 2,5 M€ pour l'éducation artistique et culturelle (soit +10 M€ et +33% en trois ans) et 7 M€ pour l'enseignement supérieur culturel.

Ce budget rouvre par ailleurs des perspectives en matière d'investissement : les marges de manœuvres dégagées par la fin du chantier de la Philharmonie et l'avancement du chantier de la Bibliothèque nationale de France sur le site de Richelieu permettent de dégager près de **36 M€ de capacité d'investissement supplémentaire**. Au-delà des opérations déjà engagées, on peut ainsi citer le lancement d'un grand chantier de transformation de la bibliothèque publique d'information (BPI), le lancement des schémas directeurs de rénovation du Grand Palais et du Château de Fontainebleau, la rénovation ou reconstruction de deux écoles d'architecture, et la mise en place des crédits nécessaires aux opérations co-financées dans le cadre des contrats de plan État-Région.

La consolidation des moyens d'intervention attribués à la création et au patrimoine sur les trois prochaines années est indispensable pour que l'État puisse ouvrir un dialogue fructueux avec les collectivités territoriales dans le cadre de la réforme territoriale en cours, s'agissant de la compétence culturelle, partagée et partenariale. **Ainsi, les crédits consacrés aux monuments historiques sont stabilisés en moyens de paiement à 312 M€ en 2015.**

Les moyens des opérateurs culturels du patrimoine et de la création qui dépendent intégralement du Ministère **sont également revalorisés d'un peu plus de 10 M€** : les capacités d'action artistique et culturelle sont reconstituées et les subventions remises à niveau quand cela est nécessaire, après les efforts demandés pendant deux ans.

Les politiques en faveur du livre, de la lecture et des industries culturelles, notamment musicales, voient leurs crédits progresser de près de 7 M€ (+2,6%).

Contacts presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Les **crédits de l'audiovisuel public s'élèvent à 3856 M€ (+ 0,3%)**. La part de financement par subvention budgétaire des sociétés de l'audiovisuel est réduite à 160 M€ en 2015 (- 102 M€) et a vocation à disparaître totalement en 2017 : **le financement des grandes institutions audiovisuelles sera donc à terme totalement indépendant du budget de l'État et reposera, hors ressources propres, sur la seule contribution à l'audiovisuel public**. En 2015, celle-ci augmentera de 3€ en métropole et 1 € dans les outre-mer.

L'évolution des **crédits consacrés à la presse** en 2015 (255 M€) permettra à l'État d'**accompagner le développement de l'Agence France Presse (+2 M€ en 2015)**. **Les aides à la presse sont par ailleurs maintenues**, afin d'accompagner les importantes évolutions à venir à tous les niveaux de la filière.

Dans le secteur **du cinéma et de l'image animée**, le gouvernement fait le choix de **préserver le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) de tout nouveau prélèvement sur ses réserves et de poursuivre l'affectation sans plafonnement de l'intégralité des taxes prélevées sur le marché de la diffusion audiovisuelle** aux mécanismes de soutien. Le CNC pourra ainsi recourir à ses réserves pour **maintenir en 2015 le niveau de soutien**, malgré une moindre perception attendue de la TST-D.

La ministre de la Culture et de la Communication se félicite de pouvoir disposer ainsi sur les trois années à venir d'un budget qui lui donne les bases indispensables à un nouvel élan des politiques de la Culture et de la Communication, et avec elles, du Ministère et des personnels qui les portent, sur tout le territoire.

Paris, le 1^{er} octobre 2014